

Paul Esquieu

Sous-direction des synthèses,
direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Ce numéro de la revue « Éducation & formations » permet à la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) de renouer avec sa tradition et sa mission de produire et diffuser des travaux et études sur le système éducatif. Au-delà de la production courante et permanente de données et indicateurs utiles à l'information et au pilotage, ces études servent à mieux décrire, comprendre et analyser le fonctionnement de notre système éducatif, ses caractéristiques, les questions qu'il soulève et ses résultats.

Ce nouveau numéro est d'abord et principalement consacré aux élèves, leurs connaissances et compétences, comme leur parcours.

Il aborde donc la notion de « socle commun ». La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 a posé le principe que *« la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et réussir sa vie en société »*. En liant les enjeux de la scolarité obligatoire aux impératifs de formation tout au long de la vie, à la construction de la personnalité et à la vie en société, le « socle commun » intègre l'ambition d'offrir à chacun les moyens de développer toutes ses facultés. Il permet de mettre en valeur toutes les formes d'intelligence et toutes les aptitudes.

Sa mise en place prend en compte les recommandations du Haut conseil de l'éducation. Elle s'inscrit en même temps dans les orientations de l'Union européenne en matière d'éducation et de formation : utilisant la terminologie européenne, les compétences sont ainsi conçues comme une combinaison de connaissances, de capacités et d'attitudes à mettre en œuvre dans des situations concrètes.

Le décret du 11 juillet 2006 pris en application de la loi pour l'avenir de l'École organise le contenu du socle commun autour de sept grandes compétences :

– la maîtrise de la langue française : priorité absolue, elle passe par la capacité à lire et comprendre des textes variés, la qualité de l'expression écrite et la maîtrise de l'expression orale, l'apprentissage de l'orthographe et de la grammaire, l'enrichissement quotidien du vocabulaire ;

- la pratique d'une langue vivante étrangère ;
- les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ;
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- la culture humaniste ;
- les compétences sociales et civiques ;
- l'autonomie et l'initiative.

Dès septembre 2007, l'académie de Lille a mis en place des groupes de réflexion sur la maîtrise de la langue française, les langues vivantes étrangères, les domaines scientifiques et technologiques et la culture humaniste (les trois autres compétences étant naturellement transversales). Communs aux inspecteurs du premier et du second degrés, ces groupes devaient élaborer des outils qui puissent venir en aide aux formateurs comme aux enseignants, ainsi qu'aux personnels de direction, à la fois pour la mise en œuvre et pour l'évaluation des compétences.

L'article de **Marlène Guillou**, prenant appui sur des exercices pratiqués en classes, s'attache à montrer que si la langue française fait l'objet d'un enseignement propre, l'emploi du français est bien l'affaire de tous et de toutes les disciplines. Le rôle du langage est essentiel dans la construction des savoirs. Pivot de l'identité culturelle, la langue est aussi le socle de la relation que chaque élève établit avec autrui et le monde qui l'entoure.

En calcul, l'article de **Jean-François Chesné** fait le point des acquis, compétences ou faiblesses des élèves, en s'appuyant sur les résultats de différentes évaluations nationales : diagnostiques (évaluations menées de 1989 à 2008 à l'entrée en CE2 et en sixième), bilans en fin d'école et de collège (évaluations CEDRE : cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillons), ou bien à objectif de comparaison temporelle comme l'étude 1987-2007 menée au CM2.

Dans un premier article, **Catherine Régnier** s'intéresse, à partir d'enquêtes conduites par son bureau, à la place et au rôle respectifs de l'écrit et de l'oral au collège. Alors que les finalités de l'écrit sont d'abord d'ordre cognitif, au service des apprentissages, celles de l'oral poursuivent plutôt des objectifs communicationnels, difficiles à mettre en œuvre, à enseigner, à évaluer. Les deux modes langagiers, que les programmes du collège traitent à égal degré de dignité, sont en fait profondément imbriqués. Permettant à la fois d'effacer l'écrit d'un clic et de graver pour longtemps les paroles, les technologies de l'information et de la communication risquent de faire évoluer les relations et hiérarchies que l'on peut tenter d'établir entre l'écrit et l'oral.

Catherine Régnier aborde ensuite la question du travail que les professeurs donnent à faire en dehors de la classe. Une majorité des enseignants le juge efficace et profitable, pour des élèves qui déclarent, eux aussi

majoritairement, faire le travail prescrit, bénéficier de conditions favorables et d'une aide utile. Les trois quarts disent mieux comprendre les cours et améliorer leurs résultats scolaires, ce que confirme plus de la moitié des enseignants. Mais l'appétence des collégiens semble diminuer au fil des années alors que s'accroît leur crainte de voir se creuser les écarts entre ceux qui sont aidés et ceux qui ne le sont pas.

L'exigence de contenu du socle commun de connaissances et de compétences est indissociable d'une exigence d'évaluation. Comme ce sont les équipes enseignantes qui attestent de la maîtrise de ce socle, la question que pose l'article de **Jeanne-Marie Daussin, Bruno Trosseille et Thierry Rocher** est de savoir si l'on peut se fier entièrement à leur jugement pour une mesure fiable de la performance scolaire et des connaissances et compétences en fin de troisième. L'interrogation d'un échantillon représentatif d'établissements sur les compétences maîtrisées par leurs élèves de fin de troisième montre d'importantes divergences entre les déclarations recueillies auprès des enseignants et les résultats de leurs élèves à des évaluations standardisées. On constate que différents facteurs, tels le sexe, l'âge, l'origine sociale ou encore le sentiment d'efficacité personnelle de l'élève, jouent sur la variabilité des jugements : lorsque la mesure des résultats des élèves n'est opérée qu'au travers des attestations, l'équité n'est pas assurée.

Comme l'indiquait la loi d'orientation de 2005, la maîtrise du socle commun conditionne la réussite scolaire des élèves, leur parcours, l'obtention ou non de diplômes. Le système éducatif se doit donc d'aider ceux qui éprouvent des difficultés aux paliers successifs (CE1, CM2, 3^e). S'ils peuvent bénéficier d'un dispositif de soutien scolaire, certains trouvent cette aide à l'extérieur de l'école, auprès de leurs parents, ou en prenant des cours particuliers payants. Un élève sur dix est dans ce cas, six mois après l'entrée au collège.

Jean-Paul Caille montre que cette fréquence est très inégale selon le milieu social et les autres caractéristiques de la famille. Le soutien scolaire payant est plus fréquent parmi les enfants dont les parents exercent une profession indépendante, comme parmi les enfants d'immigrés. Il est en revanche moins fréquent parmi les élèves de milieu rural et les cadets par rapport à leurs aînés.

Utilisant les données de l'enquête Formation et qualification professionnelle réalisée par l'INSEE en 2003, **Rachid Bouhia et Thibaut de Saint Pol** s'intéressent aux caractéristiques des personnes confrontées à l'échec scolaire et sortant sans diplôme du système éducatif français. Si leur étude confirme le rôle essentiel de la famille dans la réussite scolaire, père et mère jouent un rôle différencié. La situation de l'un comme de l'autre influe bien sûr, dès l'enfance, sur la transmission progressive de capital économique et culturel, mais celle du père joue plutôt en amont dans le parcours scolaire, tandis que celle de la mère semble jouer un rôle plus important dans la motivation de l'enfant, ainsi que dans sa préparation du diplôme.

En matière de résultats et performances scolaires, une étude menée dans l'académie de Bordeaux par **Pascale Guillois** et **Jean-Pierre Astoul** confirme la situation défavorable des petits collèges. Constat vérifié pour la quasi-totalité des indicateurs de résultats : accès de sixième en seconde, de troisième en seconde, taux de sorties en cours de cursus (5^e, 4^e, 3^e). Pour expliquer les difficultés rencontrées par les petits collèges, l'influence du recrutement (origine sociale des élèves) semble plus importante que l'effet taille proprement dit.

La profession des parents a cependant montré ses limites à remplir son rôle de repérage central des disparités de réussite scolaire.

Noémie Le Donné et **Thierry Rocher** proposent de construire et développer un indice de position socioscolaire, combinaison de plusieurs variables, mesurant la proximité au système scolaire du milieu familial de l'enfant. Il s'avère que cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants ; sa moyenne calculée sur un ensemble plus large, l'établissement, permet surtout de mieux décrire ses performances.

Se pose donc inévitablement la question des règles d'accès aux établissements, qui doivent permettre aux enfants de tous milieux et toutes origines, sociale ou géographique, de trouver le chemin de la réussite scolaire. La France est régie par le système de la « carte scolaire » qui a connu en 2007 un « assouplissement ».

L'article de **Nadine Dalsheimer-Van Der Tol** fait le point sur la situation dans différents pays : affectation d'office ou liberté totale de choix ?

La situation est très diversifiée mais partout la préoccupation majeure est de concilier la mixité sociale et une certaine liberté des familles dans le choix de l'école. Tel est le défi que doit relever la France.